

Date d'envoi de la convocation : 30 Octobre 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 20
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

24 Novembre 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-François CHAMPION.

Absents-excusés :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/155

SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU TITRE DU P. L. H. POUR LA COMMUNE DE BOUILLAND

M.BOLZE, rapporteur rappelle que par délibération de l'Assemblée délibérante du 25 mars 2013, la Communauté d'Agglomération a été autorisée à verser une prime pour la réhabilitation des logements communaux conventionnés,

calculée à hauteur de 15% du montant hors taxes des travaux, plafonnée à 10 000 € par logement.

Il précise qu'en 2014, 8 communes ont déposé des dossiers de subventions au titre de la réhabilitation de logements communaux, représentant au total 13 projets de réhabilitations.

Cette prime s'inscrit dans un objectif global de développement du parc locatif à loyer modéré sur l'ensemble du territoire communautaire en cohérence avec les orientations retenues dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

M.BOLZE indique que, trois communes ont déposés des dossiers de demande de subvention et que conformément au règlement d'intervention, ces opérations font également l'objet d'une demande de conventionnement auprès du Conseil Régional.

Il indique que par courrier du 29 septembre 2015, le Maire de BOUILLAND sollicite une subvention pour l'aménagement d'un logement locatif T3 dans le cadre des travaux globaux de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie. Un dossier de conventionnement régional « Village Avenir » a également été déposé auprès des services de la Région Bourgogne.

Les travaux envisagés permettront de répondre aux exigences « HPE rénovation ». Ce logement bénéficiera d'une production de chaleur par la création d'une chaufferie automatique fonctionnant au bois.

Le coût des travaux hors taxe est estimé à 83 980,80 €.

Le montant de la prime communautaire s'élèverait donc à 10 000 €.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTÉ,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve le versement d'une prime d'un montant maximum de 10 000€ pour la commune de BOUILLAND sous réserve de la confirmation du conventionnement régional du logement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD
GILLES ATTARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau communautaire du 05 Novembre 2015 subvention pour la réhabilitation d'un logement communal au titre du P.L.H. pour la commune de BOUILLAND

Date de transmission de l'acte : 24/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 24/11/2015

Numéro de l'acte : BU-15-155 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20151105-BU-15-155-DE

Date de décision : 05/11/2015

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement